

Compétitions Internationales

Année 2025

Version – 13 janvier 2025

Généralités :

Pour toutes les disciplines reconnues de haut niveau de la fédération, les sélections en équipe de France visent l'obtention de médailles lors des épreuves de référence (Championnats d'Europe Wushu, Championnats du Monde Wushu et Coupe du Monde Taolu & Sanda) ainsi qu'à contribuer à l'accession des jeunes sportifs au niveau international, afin de préparer durablement notre future élite aux grands rendez-vous de demain.

Pour les disciplines non reconnues de haut niveau de la fédération, les sélections en équipe de France lors de compétitions (internationales ou continentales) visent à contribuer au rayonnement de la FFAEMC et à la promotion des valeurs de ses disciplines.

Modalités générales :

1. Le Conseiller Technique National est le sélectionneur, il arrête la sélection après consultation du comité de sélection dédié, la sélection est ensuite entérinée par la Président de la FFAEMC,
2. Les sportifs sélectionnés doivent être licenciés auprès de la FFAEMC durant tout le processus de sélection et durant les jours de la compétition internationale,
3. Peuvent être sélectionnés en équipe de France les sportifs de nationalité française ou résident Français si le règlement de la compétition internationale le permet,
4. Un quota peut être attribué au choix du sélectionneur en dehors de tout critère. Il en sera de même pour toute sélection qu'attribueraient les instances internationales,
5. Les sportifs ayant satisfait aux critères d'accès à la sélection deviennent sélectionnables pour la compétition correspondante,
6. Si, après application du point 5, le nombre de sportifs sélectionnable est supérieur au quota attribué à la FFAEMC, le sélectionneur choisit les sélectionnés parmi ceux-ci dans l'intérêt de l'équipe de France après consultation du comité de sélection dédié,
7. Après l'attribution des places selon les points 4 à 6, s'il reste des places à attribuer, le sélectionneur peut, à discrétion, sélectionner un ou des sportifs dans l'intérêt de l'équipe de France. Il sera tenu compte des capacités du sportif à s'intégrer dans le collectif, des qualités spécifiques du sportif, de l'état de forme au moment de la publication de la sélection et de son évolution probable,
8. Le sélectionneur se réserve le droit de ne pas utiliser le quota attribué à la France,
9. Aucune sélection prononcée n'est définitive. La sélection reste subordonnée aux objectifs de compétitivité de la FFAEMC dans le contexte international, à l'application de la Convention de Sportif de Haut Niveau ou de la Convention de Sportif sélectionné en équipe de France (pour le sportif non inscrit sur les listes ministérielles de Haut Niveau) dûment signée dans le délai imparti,
10. Le sélectionneur peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnés, tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il a été retenu, notamment :
 - a. Manque de respect de l'équipe de France, du staff, de l'encadrement sportif, du personnel administratif ou des partenaires d'entraînement
 - b. Manque de respect de la Direction Technique Nationale, de la Fédération et de ses membres, dans la vie fédérale, dans les médias ou sur les réseaux sociaux
 - c. Manque de confiance affiché, incompatibilité avec un projet collectif, attitude négative
 - d. Non-respect de la planification et manque d'assiduité du planning des équipes de France (stages et compétitions)
 - e. Manque d'implication et d'engagement, non-respect des consignes lors de la préparation
 - f. Blessure ou niveau de performance jugé insuffisant.

En outre, suivant la nature du manquement constaté, le sportif s'expose à des mesures à son encontre comme le prévoit la Convention de Sportif de Haut Niveau ou la Convention de Sportifs sélectionnés en Equipe de France.

11. Pour l'ensemble des sélectionnés, ceux-ci devront respecter la réglementation médicale imposée par l'organisateur de la compétition internationale,
12. Les modalités sont contingentes à la condition qu'aucune modification ne soit apportée par les instances internationales aux règles en vigueur pour l'ensemble des épreuves de leur calendrier,
13. En cas de modification par les instances internationales des épreuves de compétition ou du format de compétition d'une épreuve après la publication des modalités de sélection, la FFAEMC se réserve le droit d'abroger les critères d'accès à la sélection et d'éligibilité liés à cette épreuve.

La FFAEMC se réserve le droit, à tout moment, d'amender ou modifier tout ou partie d'un texte de sélection pour tout motif dans l'intérêt de l'équipe de France. En aucune manière, la FFAEMC ne pourrait être tenue pour responsable des conséquences entraînées par les amendements, les modifications apportées.

La FFAEMC publie les modalités de sélection en équipes de France et en sélections nationales pour l'année en cours.

Les modalités permettent aux athlètes dont c'est l'objectif de savoir où et quand auront lieu les championnats internationaux ainsi que les compétitions support d'une sélection nationale, et la façon dont ils et elles pourront y accéder.

En fonction de l'évolution du calendrier international dans les mois à venir, le Conseiller Technique National se réserve le droit de suspendre ou de modifier tout ou partie de ces modalités.

Les comités de sélection

Les comités de sélection de la FFAEMC sont répartis en fonction des compétitions internationales et de leurs disciplines qui les composent. Les comités de sélection sont répartis comme suivant :

Discipline – WUSHU (Taolu moderne / Sanda – IWUF/EWKF)

- Du Conseiller Technique National
- Des entraîneurs nationaux
- Du Vice-Président Wushu de la FFAEMC
- Toute autre personne qualifiée sur invitation expresse du Conseiller Technique National ou du Président de la FFAEMC

Discipline - Kung Fu (Wushu Taolu traditionnel – IWUF/EWKF)

- Du Conseiller Technique National
- Du Vice-Président Wushu de la FFAEMC
- Toute autre personne qualifiée sur invitation expresse du Conseiller Technique National ou du Président de la FFAEMC

Discipline – TaiJi (Taolu et TuiShou – IWUF/EWKF)

- Du Conseiller Technique National
- Du Vice-Président Wushu de la FFAEMC
- Toute autre personne qualifiée sur invitation expresse du Conseiller Technique National ou du Président de la FFAEMC

Discipline – ShuaiJiao (ISJU/ESJU)

- Du Conseiller Technique National
- Du Vice-Président AMCX
- Toute autre personne qualifiée sur invitation expresse du Conseiller Technique National ou du Président de la FFAEMC

Discipline – WingChun (Taolu et combat - IWUF)

- Du Conseiller Technique National
- Du Vice-Président Wushu de la FFAEMC
- Toute autre personne qualifiée sur invitation expresse du Conseiller Technique National ou du Président de la FFAEMC

Discipline – Arts traditionnels (Taolu et combat – fédérations diverses autres que mentionnées ci-dessus)

- Du Conseiller Technique National
- Du Vice-Président de la spécialité de la FFAEMC concernée
- Toute autre personne qualifiée sur invitation expresse du Conseiller Technique National ou du Président de la FFAEMC

Championnats d'Europe Wushu Traditionnel - WKFE

Dates et lieu prévisionnel :

Du 30 avril au 5 Mai 2025 à Heraklion- Kreta (Grèce)

Disciplines :

Sanda light / Taolu (traditionnel) / TuiShou

Catégorie d'âge concernée

Taolu :

Groupe B : de 12 à 14 ans (nés en 2013, 2012, 2011);
Groupe C : de 15 à 17 ans (nés en 2010, 2009 et 2008);
Groupe D : de 18 à 39 ans (années de naissance : 1986 à 2007);
Groupe E : de 40 à 59 ans (années de naissance : 1966 à 1985);
Groupe F : 60 ans et plus (nés avant 1965).

Sanda light :

Junior : 15 à 17 ans (dont 17) ans :
Adulte : 18 à 40 ans (y compris 40) ans complets

TuiShou :

Junior : 15 à 17 ans (dont 17) (nés en 2010, 2009 et 2008).
Adulte : 18 à 40 ans (dont 40) d'âge complet (années de naissance de 1985 à 2007).

Préambule :

L'ambition de la FFAEMC lors des championnats d'Europe (ci-après la « Compétition ») est de présenter l'équipe de France participative. Cela se traduit par la volonté d'engager une délégation importante. Le comité de sélection de la FFAEMC procède à la sélection des athlètes retenus en équipe de France.

Dates de publication :

La sélection sera publiée sur le site internet de la fédération à la date de forclusion prévue par le comité organisateur.

Quota :

Les quotas d'engagement d'athlète par équipe sont indiqués dans le règlement de la compétition.

Les athlètes ne peuvent s'engager que dans un seul type de discipline (Taolu / Sanda Light / Tui Shou)

Taolu : Chaque compétiteur peut s'inscrire au nombre d'épreuve conformément prévu au règlement de la compétition.

Sanda-Light et TuiShou : Chaque équipe peut inscrire un athlète par catégorie de poids et chaque athlète peut participer à un maximum d'une catégorie de poids.

Critères de sélection :

Il est précisé qu'afin d'être sélectionnable, la participation aux Championnats de France Wushu à Vaulx en Vélain les 15 et 16 mars 2025 et/ou les championnats nationaux des Arts Martiaux Chinois Traditionnel les 29 et 30 mars 2025 à Eaubonne est obligatoire, sauf dérogation exceptionnelle accordée par écrit par le Conseiller Technique National.

Pour toutes les spécialités/disciplines, la sélection se fera en tenant compte des critères suivants sans ordre de priorité :

- Les athlètes éligibles selon les modalités de qualification fixées par le comité d'organisation de la compétition,
- Le niveau affiché durant les championnats précités.
- L'attitude et l'état d'esprit.

Dans l'intérêt de l'équipe de France, le comité de sélection se réserve la possibilité de sélectionner des athlètes au potentiel avéré pour la discipline, sans tenir compte des conditions précédentes.

Championnats du Monde Wushu - IWUF

Dates et lieu prévisionnel :

Du 7 au 14 septembre 2025 à Brasilia – Brésil

Disciplines :

WUSHU - Sanda & Taolu (moderne)

Catégorie d'âge concernée

Taolu : à partir de 12 ans (né avant le 1 janvier 2013)

Sanda : 18 - 40 ans (né entre 1 janvier 1985 et 31 décembre 2007)

Préambule :

L'ambition de la FFAEMC lors des championnats du Monde Wushu 2025 à Brasilia (ci-après la « Compétition ») est de présenter l'équipe de France la plus compétitive possible. Cela se traduit par la volonté de sélectionner les athlètes ayant une réelle possibilité de terminer parmi les finalistes de leur épreuve.

Le comité de sélection de la FFAEMC procède à la sélection des athlètes retenus en équipe de France.

Dates de publication :

La sélection sera publiée sur le site internet de la fédération à la date de forclusion prévue par le comité organisateur.

Certains sportifs pourront se voir annoncer leur sélection plus tôt, s'ils atteignent le niveau de performance requis par les critères de sélection.

Quota :

8 Taolu (Homme ou femme)

8 Sanda (5 hommes / 3 femmes)

Critères de sélection :

La sélection des catégories individuelles sera faite en fonction du niveau de performance de chaque sportif au cours de la préparation.

Il est précisé qu'afin d'être sélectionnable, la participation aux Championnats de France Wushu à Vaulx en Vélin les 15 et 16 mars 2025 est obligatoire, sauf dérogation exceptionnelle accordée par écrit par le Conseiller Technique National.

Pour toutes les spécialités, la sélection se fera en tenant compte des critères suivants sans ordre de priorité :

- Les athlètes éligibles selon les modalités de qualification fixées par le comité d'organisation de la compétition.
- Niveau affiché durant les championnats de France de Wushu 2025.
- Les niveaux techniques et physiques affichés lors des stages et en adéquation avec le niveau international.
- L'attitude et l'état d'esprit.
- Un regard particulier sera également porté sur le parcours aux compétitions internationales.

En l'absence de résultats internationaux aux Championnats d'Europe 2024, le comité de sélection prendra en compte et analysera les résultats aux compétitions suivantes :

- Championnat de France Wushu 2024
- Championnat du Monde Junior Wushu 2024 - IWUF
- Parcours international (autres compétitions internationales IWUF / WKFE, Open des nations continentales).

Dans l'intérêt de l'équipe de France, le comité de sélection se réserve la possibilité de sélectionner des athlètes au potentiel avéré pour la discipline, sans tenir compte des conditions précédentes.

Championnats du Monde de Kung Fu - IWUF

Dates et lieu prévisionnel :

Du 14 au 20 octobre à Emeishan - Chine

Disciplines :

Taolu (traditionnel)

Catégorie d'âge concernée

Taolu :

- Groupe B : de 12 à 14 ans (année de naissance : 2011 - 2013);
- Groupe C : de 15 à 17 ans (année de naissance : 2008 - 2010);
- Groupe D : de 18 à 39 ans (année de naissance : 1986 - 2007);
- Groupe E : de 40 à 59 ans (année de naissance : 1966 - 1985);
- Groupe F : 60 ans et plus (nés avant 1965).

Préambule :

L'ambition de la FFAEMC lors des championnats du Monde de Kung Fu (ci-après la « Compétition ») est de présenter l'équipe de France participative. Cela se traduit par la volonté de permettre à tous licenciés de la FFAEMC d'y participer.

Le comité de sélection de la FFAEMC procède à la sélection des athlètes retenus en équipe de France.

Dates de publication :

La sélection sera publiée sur le site internet de la fédération à la date de forclusion prévue par le comité organisateur.

Quota :

Il n'y a pas de quota maximum pour l'engagement de compétiteurs par équipe en individuel.

Le quota de participation par athlète est limité à 3 épreuves comme suit :

- Un (1) taolu individuelle à mains nues
- Un (1) taolu individuelle d'arme
- Un (1) duilian (sparring chorégraphié de groupe) *
- Un (1) jiti (routine de groupe) *

* Chaque délégation ne peut engager qu'une seule équipe dans l'épreuve.

Critères de sélection :

Il est précisé qu'afin d'être sélectionnable, la participation aux Championnats de France Wushu à Vaulx en Vélin les 15 et 16 mars 2025 et/ou les championnats nationaux des Arts Martiaux Chinois Traditionnel les 29 et 30 mars 2025 à Eaubonne est obligatoire, sauf dérogation exceptionnelle accordée par écrit par le Conseiller Technique National.

Pour toutes les spécialités, la sélection se fera en tenant compte des critères suivants sans ordre de priorité :

- Les athlètes éligibles selon les modalités de qualification fixées par le comité d'organisation de la compétition.
- Niveau affiché durant les championnats précités.
- L'attitude et l'état d'esprit.

Dans l'intérêt de l'équipe de France, le comité de sélection se réserve la possibilité de sélectionner des athlètes au potentiel avéré pour la discipline, sans tenir compte des conditions précédentes.

World Games Wushu - IWUF

Dates et lieu prévisionnel :

Du 5 au 13 août 2025 à ChengDu – Chine

Disciplines :

Sanda / Taolu (moderne)

Catégorie d'âge concernée

Taolu : Séniors (18 – 39 ans)

Sanda : Séniors (18 – 39 ans)

Préambule :

L'ambition de la FFAEMC lors de la coupe du monde Taolu (ci-après la « Compétition ») est de présenter l'équipe de France la plus compétitive possible. Cela se traduit par la volonté de sélectionner les athlètes ayant une réelle possibilité de terminer parmi les 3 premiers de leur épreuve.

Dates de publication :

La sélection sera publiée sur le site internet de la fédération à la date de forclusion prévue par le comité organisateur.

Quota :

Sélection imposée par le comité d'organisation de la compétition.

Critères de sélection :

Pour toutes les spécialités, la sélection se fera selon les modalités de qualification fixées par le comité d'organisation de la compétition.

Coupe d'Europe Shuai Jiao - ESJU

Dates et lieu prévisionnel :

14 Juin 2025 en Macédoine du nord

Disciplines :

Shuai Jiao

Catégorie d'âge concernée

Shuai Jiao : Cadets (12 - 15 ans) – Juniors (16 – 17 ans) - Séniors (18 – 39 ans) – Vétérans (39 ans et +)

Préambule :

L'ambition de la FFAEMC lors de la Coupe d'Europe de Shuai Jiao (ci-après la « Compétition ») est de présenter une équipe de France participative. Cela se traduit par la volonté de permettre à tous licenciés de la FFAEMC d'y participer.

Le comité de sélection de la FFAEMC procède à la sélection des athlètes retenus en équipe de France.

Dates de publication :

La sélection sera publiée sur le site internet de la fédération à la date de forclusion prévue par le comité organisateur.

Certains sportifs pourront se voir annoncer leur sélection plus tôt, s'ils atteignent le niveau de performance requis par les critères de sélection.

Quota :

Non définissable à ce jour, en attente des quotas imposés par le comité d'organisation de la compétition.

Critères de sélection :

Il est précisé qu'afin d'être sélectionnable, la participation aux Championnats de France ShuaiJiao 2025 est obligatoire, sauf dérogation exceptionnelle accordée par écrit par le Conseiller Technique National.

La sélection des catégories individuelles sera faite en fonction du niveau de performance de chaque sportif au cours de la préparation.

Pour toutes les spécialités, la sélection se fera en tenant compte des critères suivants sans ordre de priorité :

- Les athlètes éligibles selon les modalités de qualification fixées par le comité d'organisation de la compétition,
- Le niveau affiché durant les championnats de France de Shuai Jiao 2025.
- L'attitude et l'état d'esprit.

Dans l'intérêt de l'équipe de France, le comité de sélection se réserve la possibilité de sélectionner des athlètes au potentiel avéré pour la discipline, sans tenir compte des conditions précédentes.

International Wing Chun 2025- IWUF

Dates et lieu prévisionnel :

Du 28 au 31 juillet 2025 à Foshan - Chine

Disciplines :

WingChun : Taolu et Combat

Catégorie d'âge concernée

En attente d'informations de la part des organisateurs.

Préambule :

L'ambition de la FFAEMC lors des internationaux de WingChun (ci-après la « Compétition ») est de présenter l'équipe de France participative. Cela se traduit par la volonté de permettre à tous licenciés de la FFAEMC d'y participer.

Le comité de sélection de la FFAEMC procède à la sélection des athlètes retenus en équipe de France.

Dates de publication :

La sélection sera publiée sur le site internet de la fédération à la date de forclusion prévue par le comité organisateur.

Quota :

En attente d'informations de la part des organisateurs.

Critères de sélection :

Il est précisé qu'afin d'être sélectionnable, la participation aux championnats nationaux des Arts Martiaux Chinois Traditionnel les 29 et 30 mars 2025 à Eaubonne est obligatoire, sauf dérogation exceptionnelle accordée par écrit par le Conseiller Technique National.

Pour toutes les spécialités, la sélection se fera en tenant compte des critères suivants sans ordre de priorité :

- Les athlètes éligibles selon les modalités de qualification fixées par le comité d'organisation de la compétition.
- Niveau affiché durant les championnats précités.
- L'attitude et l'état d'esprit.

Dans l'intérêt de l'équipe de France, le comité de sélection se réserve la possibilité de sélectionner des athlètes au potentiel avéré pour la discipline, sans tenir compte des conditions précédentes.